

Séance du 21 février 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 février 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. le Maire ; M. Jaussaud à Mme Bisauta ; M. Lozano à Mme Lauqué ; Mme Demont à M. Causse ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

EXCUSE : M. Aguerre.

ABSENTS : M. Arandia, Mme Salducci.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **INFRASTRUCTURES** - Instance régionale de concertation de la gare de Bayonne – Avis de la commune sur les programmes d'aménagements SNCF.

Le décret « gares » du 20 janvier 2012 définit de nouvelles règles de gestion des investissements réalisés par la branche Gares et Connexions de la SNCF qui est en charge de la valorisation des gares nationales (comptabilisées d'après des flux supérieurs à 250 000 voyageurs annuels). A l'échelle du Pays Basque, les gares de Bayonne et Biarritz, avec respectivement près de 1 000 000 et 450 000 voyageurs annuels, font partie des sept gares visées par ce décret en Aquitaine.

Les collectivités sont désormais appelées à prendre part à ces instances régionales de concertation des gares comme membres associés.

La nouvelle instance de gouvernance, organisée par Gares et Connexions le 17 décembre dernier en sous-préfecture de Bayonne, a examiné les questions relatives aux prestations rendues en gare ainsi que le financement du programme pluriannuel d'investissements de 2012 à 2016 qui porte exclusivement sur le bâtiment voyageur.

La Ville de Bayonne (en même temps que les Autorités organisatrices de transport concernées, comme le Syndicat Mixte des Transports de l'Agglomération et la région Aquitaine) doit émettre un avis sur le programme d'aménagement car les gares sont désormais au cœur des politiques stratégiques locales, impliquant les développements urbain et économique ainsi que l'organisation de la mobilité.

Ce programme d'action pluriannuel de la gare comprend principalement les besoins de remise en état des équipements d'usages courant (accessibilité, conformité incendie, information voyageurs, vidéosurveillance).

Or, la gare de Bayonne et du Pays Basque va connaître dans les prochaines années un doublement de son trafic voyageurs à l'horizon SEA (Sud Europe Atlantique), quand Bordeaux sera à 2 heures de Paris en 2017, sans compter les évolutions de services périurbains prévus à long terme au schéma régional des transports, ni évoquer à plus long terme les développements GPSO (Grand Projet du Sud-Ouest) et les connexions avec l'Espagne.

Le plan d'actions proposé par la SNCF, avec une enveloppe extrêmement modeste de 1 436 M€ sur 5 ans, ne tient absolument pas compte de ces projets structurants alors qu'il devrait aussi programmer par anticipation l'aménagement d'une gare historique en gare urbaine moderne de centre d'agglomération dynamique. Il n'est pas à la hauteur des enjeux de développement des déplacements urbains en cours portés par le Syndicat des Transports ou du projet de pôle multimodal d'échange étudié par la Communauté d'Agglomération.

Ces lacunes ont été pointées lors de la réunion du 17 décembre 2012 précédemment évoquées, et aussi bien la SNCF pour la partie gare que RFF pour la partie plateau ferroviaire en ont pris note, sans toutefois apporter de modifications au dossier présenté.

Dans ces conditions, et jusqu'à obtenir des assurances sur la prise en compte des enjeux rappelés plus haut, la ville de Bayonne ne peut émettre qu'un avis défavorable au programme 2012-2016 d'investissement de la gare de Bayonne présenté par Gares et Connexions.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.